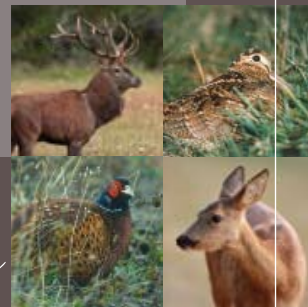


Chasseur

La revue de la Fédération Départementale
des Chasseurs de la Côte-d'Or

de Côte-d'Or



DOSSIER

Mandat 2005-2010 : Le temps du bilan



REPORTAGE
**JOURNÉE
DES JEUNES
CHASSEURS**



ÉCHOS DE LA
FÉDÉRATION
**L'ACTUALITÉ
DE VOTRE
DÉPARTEMENT**

JAMES

Depuis 1824 ...

AUTUN

ARMES NEUVES ET DEPOT-VENTE

Toutes les grandes marques (Blaser, Browning, Aya, Chapuis...)

PRÈS DE 100 ARMES D'OCCASION

REVISEES ET GARANTIES 2 ANS

DANS NOTRE ATELIER PAR DES ARMURIERS DIPLOMES



- SHOW ROOM -

ARMES DE PRESTIGE DE GRANDES MARQUES
FUSILS D'ART DE NOTRE CONCEPTION
SPECIALISTE ARMES RAYEES ET MONTAGES D'OPTIQUES
RAYON AFRIQUE

- 3 STANDS DE TIR -

Cible fixe : 25 - 50m - 100m
PARCOURS DE CHASSE – SANGLIER COURANT (sur rendez-vous)

PROFITEZ de nos TARIFS «hors saison» pour l'entretien de vos armes (de février à juin)

- ZONE PIETONNE / 55 Rue aux cordiers / 71400 AUTUN -

- Tel : 03.85.52.29.86 Fax : 03.85.86.31.15 -

- Consultez notre site : www.james-autun.com -

Parking 400 places à 100m (Place du Champ de Mars)



Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Côte-d'Or
28 A rue Perrières
BP 80576
21005 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - Fax : 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com

Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Fabrice Aubert
Comité de rédaction : MM. Michel Chalumeau,
Jean-Marc Belin, Yves Lambert, Michel Monot,
Dominique Rigaud, Michel Couturier.

Rédaction :

TEMA | presse, Cyril Bignault
Crédits photos couverture : Vetal 1983 - Fotolia.com, FNC,
Crédits photos : MM. Cyril Bignault,
Bruno Flamand, Pascal Perrotey-Doridant, FNC

Publicité nationale et départementale :

ATC, 23 rue Dupont-des-Loges
57000 METZ
François Bederstorfer
Tél. : 03 87 69 18 12 - Fax : 03 87 69 18 14,
Email : f.bederstorfer@groupe-atc.com

Administration des ventes :

Frédérique Beconcini
Tél. : 03 87 69 89 09 - Fax : 03 87 69 18 14
Email : f.beconcini@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :

TEMA | presse
23 rue Dupont-des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique: Pixel Image

Tél. : 03 87 69 18 05
Impression: Groupe Socosprint imprimeurs
88000 Épinal
certifié PEFC CTP/1-013,
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : mars 2010
ISSN : en cours



CHERAMI, CHASSEUR DE CÔTE-D'OR, NOUS SOMMES 12500 À NOUS APPELER AINSI !

Quel plaisir de m'adresser à vous sous ce titre, celui de votre revue fédérale !

Après des années d'abonnement à *Chasseurs de l'Est*, nous avons souhaité tourner la page et préféré voler de nos propres ailes.

La Côte-d'Or, le plus méridional des départements que couvrait cette publication ne s'y reconnaissait pas totalement. Nos pratiques, nos règlements, nos « quêtes » cynégétiques parfois différentes nous ont amenés à créer notre propre revue.

Elle vous sera adressée sans abonnement, deux fois par an : un numéro en fin de saison, peu avant l'assemblée générale, et un autre numéro dans les semaines entre l'ouverture générale et l'ouverture de « la chasse au bois ».

Elle sera, je l'espère, le reflet de nos chasses bourguignonnes. Tous les gibiers y trouveront place, petit, grand, migrateur, plume et poil. Tous les modes de chasse y seront abordés et, bien sûr, tous les chiens qui s'y trouvent associés. Les sujets « chauds » : dégâts agricoles ou sanitaires seront évoqués sans parti pris, mais sans concession. Les orientations fédérales seront présentées sans préjugé ni tabou et en totale transparence. Vous aurez également la possibilité de vous exprimer directement à travers des témoignages et des expériences de terrain positifs.

Je souhaite que vous vous retrouviez, tous et chacun d'entre vous dans ce « lien » qu'ambitionne d'être *Chasseur de Côte-d'Or*. À l'issue de ce premier mandat que vous nous avez confié, j'ai souhaité que notre revue relate les évolutions de notre Fédération au cours de ces cinq années et que nous dressions un bilan des réalisations mises en œuvre, des réussites et des succès moins probants.

Vaste programme pour ce premier numéro dont je vous souhaite bonne lecture, en attendant de vous retrouver nombreux à l'assemblée générale du 17 avril prochain.

PASCAL SÉCULA

Président de la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or

SOMMAIRE

- | | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 | ■ LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION
Toute l'actualité de votre département | 15 | ■ Commission communication |
| 8 | ■ REPORTAGE
Journée jeunes chasseurs : l'avenir en ligne de mire | 16 | ■ Commission petit gibier, gibier migrateur et piégeage |
| 11 | ■ DOSSIER SPÉCIAL BILAN | 18 | ■ Commission formation et sécurité |
| 12 | ■ Commission grand gibier | 20 | ■ Interview de Pascal Sécula, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 AVRIL 2010

À vous de voter !

L'assemblée générale ordinaire, comprenant cette année le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de la Fédération, se déroulera le samedi 17 avril 2010, au palais des congrès, 3 boulevard de Champagne, à Dijon. Les chasseurs individuels peuvent voter le jour de l'assemblée générale, à condition de présenter leur validation Côte-d'Or du permis de chasser 2009-2010, ainsi que leur timbre vote. En clôture de l'assemblée générale, un

repas est organisé à partir de 13 heures au palais des congrès, moment convivial à l'issue duquel sera proclamé le résultat de l'élection. Le bulletin d'inscription au repas est à retirer auprès de la Fédération et à retourner impérativement avant le 6 avril, accompagné du règlement correspondant (nombre de places limité!). L'exposition des trophées de grands cervidés sera ouverte au public du samedi 17 au lundi 19 avril inclus.

CLÔTURES ÉLECTRIQUES

Limiter les dégâts

La mise en place de clôtures électriques est un des axes majeurs de la politique de prévention des dégâts de gibiers soutenue par la Fédération.

Afin de poursuivre et de fluidifier la dynamique enclenchée lors de la campagne 2008-2009 avec, notamment, la mise en application de la « convention tripartite clôture électrique », la Fédération – par l'intermédiaire de son service dégâts de gibiers et tout particulièrement d'un nouveau technicien, Julien Leclerc (embauché début septembre) – axe son action sur l'anticipation des dégâts de gibier et la mise en place préventive de dispositifs clôture. Ces actions concernent, entre autres, les prochains maïs qui représentent habituellement plus de 80 % des clôtures en place. Diverses actions de concertation réunissant chasseurs et agriculteurs sont conduites sur les secteurs à forts dégâts. L'occasion également de féliciter les 267 signataires (pour 530 km) de cette convention sur la dernière campagne, sans

oublier ceux des 162 conventions (pour 337 km) déjà signées mi-février pour la nouvelle campagne 2009-2010.



La pose de clôtures est une solution efficace, sous condition d'un partenariat sans faille entre chasseurs et agriculteurs.

■ EN BREF

Création d'un nouveau GIC grand gibier

La Fédération a été sollicitée en début de saison par quelques présidents de sociétés afin d'harmoniser la gestion du grand gibier sur les communes de la Roche-en-Brénil et ses environs. Ces mesures concernent plus particulièrement le chevreuil et le sanglier. Plusieurs réunions élargies ont ainsi été organisées afin de présenter les avantages d'un groupement d'intérêt cynégétique, d'en étudier les objectifs, puis, pour fédérer localement les sociétés réellement motivées par le projet et en apprécier sa cohérence territoriale. Si quelques sociétés restent encore indécises, le projet de GIC devrait rapidement aboutir ; restera à définir et déposer les statuts et le règlement intérieur, puis à élire le conseil d'administration !

Prévention des dégâts

La nouvelle campagne d'indemnisation des dégâts de gibier débutée le 1^{er} juillet 2009 s'annonce sous de meilleurs auspices que la précédente. Au 31 décembre 2009, la Fédération enregistrait un nombre de dossiers inférieur de 12 % à celui de la dernière campagne. Il semblerait donc que la prise de conscience collective, le formidable effort de prélèvement consenti la saison dernière et une bonne implication en matière de prévention des dégâts aient porté leurs fruits. Les maïs ont ainsi représenté plus de 80 % des clôtures en place sur la dernière campagne, avec efficacité : le volume maïs grain indemnisé et issu de la récolte d'automne 2009 est en baisse de 40 % par rapport à celui de la récolte précédente (80 % pour le maïs ensilage). Mais restons prudents. Les indicateurs « prairie » et « semis de maïs » de la sortie d'hiver et du début du printemps devront permettre d'affiner les projections. Pour plus d'efficacité, le nombre des estimateurs a été porté de 11 à 17 en 2009. Afin de rationaliser les déplacements et d'optimiser les compétences de chacun, la répartition des missions sur les secteurs géographiques est encadrée et gérée au plus juste. Des points réglementaires ou techniques réalisés régulièrement constituent le socle du partenariat estimateurs/FDC 21. Enfin, simplifier les démarches administratives en cours permettra de développer la dynamique clôtures électriques, en facilitant l'accès des demandeurs au matériel de prévention.

GRANDS CERVIDÉS

Les plans de chasse à la loupe

L'examen des réalisations des plans de chasse de grands cervidés, entrepris notamment à l'occasion de l'exposition annuelle des trophées, nous a permis de constater une baisse du niveau qualitatif.

Ce constat a conduit la Fédération à mener une réflexion sur des pistes d'amélioration de la gestion de cette espèce patrimoniale emblématique. Une réunion technique sur la gestion des grands cervidés en Côte-d'Or s'est déroulée le 11 décembre 2009 à Is-sur-Tille. Cette rencontre a permis une concertation et une large discussion entre les 120 responsables de sociétés de chasse présents. Toute société ayant fait l'objet d'une attribution de grands cervidés avait été invitée, soit 440 détenteurs de plan de chasse. Chacun a donc pu prendre connaissance du dossier et donner son avis grâce à l'envoi de la présentation et des commentai-



Les grands cervidés ont suscité de nombreuses discussions entre les sociétés de chasse.

© B. Flamand

res du diaporama.

Suite à cela, un questionnaire a été retourné à la Fédération afin de mieux connaître les choix et suggestions de chaque détenteur sur ce point. Les résultats de cette consultation nous permettront d'améliorer les règles de gestion tendant au vieillissement des animaux coiffés. Ces règles seront présentées en AG.

RECHERCHE AU SANG

LE BON RÉFLEXE

La recherche au sang est la suite logique de toute action de chasse. On peut considérer que les animaux blessés représentent 10 % supplémentaires des animaux prélevés. Pourtant, par méconnaissance, par crainte de « déranger » le conducteur ou pour des préoccupations financières qui n'ont pas lieu d'être, elle est encore parfois délaissée. C'est cependant une action essentielle et indissociable de la chasse du grand gibier, nécessaire à la gestion des territoires et indispensable au respect des grands animaux. La recherche du grand gibier blessé est un dispositif précieux pour la chasse et cet acte – **bénévole** – est offert à tout chasseur soucieux de retrouver un animal éventuellement blessé. La liste des conducteurs agréés de chiens éduqués pour la recherche du gibier blessé est disponible sur le site de la Fédération et sur la carte fédérale.

En chiffres : trois semaines avant la fermeture de la chasse en Côte-d'Or, ce sont déjà **99 animaux retrouvés** : **63 sangliers, 24 chevreuils, trois cerfs, sept biches et deux jeunes cervidés.** Bravo et merci aux conducteurs et à leurs chiens.

www.fdc21.com

Bilan de la saison de chasse 2009/2010 (hors parcs de chasse et enclos)

	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
Sangliers	18 377	13 282	72,3 %
Chevreaux	11 387	9 751	85,6 %
Cerf	1 322	1 055	79,8 %
CEMC	33	12	36,4 %
CEMC1	297	247	83,2 %
CEMC2	193	145	75,1 %
CEF	374	313	83,7 %
CEIJC	425	338	79,5 %

Synthèse des constats de tirs retournés au 05/03/2010 - susceptible d'actualisation.



« Au Bien Aller »

Nouveau Magasin - Parking réservé à la clientèle

- Armurier diplômé de l'Ecole de Liège
- Prix du Consul de France
- Graveur / monteur à bois
- A 20 mn de Nancy par voie express

ARMURERIE JULIEN WEBER - AU BIEN ALLER - 2, A de l'Herminette - 200 Rue des Charmettes - 54130 CHARMEY - 03 29 37 24 95 - WWW.AUBIENALLER.COM

COLLECTE ALIMENTAIRE

Chasseurs au grand cœur

À l'initiative de la Fédération nationale, une collecte de gibier destinée à l'aide alimentaire pour les plus démunis a été initiée. La Fédération de Côte-d'Or s'est naturellement associée à cette démarche de solidarité, concentrée sur les week-ends des 11 et 18 janvier dernier.

Répondant à notre appel, les Sociétés ont été nombreuses à réserver une part de leur venaison et nous avons donc collecté 28 sangliers et un grand cervidé. Pris en charge par un professionnel de l'alimentaire, les animaux ont été débités, préparés et conditionnés pour être distribués en surgelé, agrémentés de recettes culinaires pour la préparation.

Les destinataires ne sont autres que les associations caritatives des départements

contributeurs, parmi lesquelles on compte les Restos du Cœur, le Réseau des Épiceries Solidaires, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire et la Croix-Rouge. Ainsi les chasseurs apportent leur contribution à la solidarité envers les personnes les plus démunies. Cette collecte, organisée au plan national, a permis de répondre aux exigences de sûreté alimentaire qu'impose la réglementation sanitaire ; elle sera reconduite l'an prochain en janvier...

PARC NATIONAL

Entre Champagne et Bourgogne

Au mois de juin dernier, le Premier ministre François Fillon, accompagné de Luc Chatel et de Chantal Jouanno, était à Leuglay pour annoncer officiellement l'implantation du premier parc national de forêt feuillue de plaine entre le Châtillonnais et le Barrois.

C'est donc entouré du ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, et de la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Chantal Jouanno, que François Fillon a confirmé l'implantation du futur parc national de forêt feuillue de plaine. Le projet prévoit une large aire d'adhésion incluant un cœur de parc de 10 000 ha avec, en son centre et en forêt domaniale, une « Réserve Biologique Intégrale » de 3 000 ha.

Les chasseurs sont évidemment favorables à un projet qui ne peut que dynami-

ser le nord Côte-d'Or grâce au développement économique qu'il va susciter. Néanmoins, il faut rester vigilant sur les réglementations spécifiques au parc qui seront édictées, et notamment veiller à ce qu'aucun territoire, fût-il en réserve biologique, ne soit « interdit de chasse ». Il est important qu'il soit efficacement chassé, de telle sorte que cette zone ne devienne pas un refuge pour grands animaux. Ce serait préjudiciable à la flore de la réserve elle-même, mais surtout, une telle zone de non-chasse constitue-

■ EN BREF

Échinococcose
alvéolaire

Dans le cadre du suivi de cette maladie transmissible à l'homme et véhiculée par le renard, un protocole de prélèvement de renards pour analyses a été décidé pour tout le département de la Côte-d'Or.

Un découpage du département en 100 « carrés échantillon » de 9 km de côté a donc été tracé, avec pour objectif un prélèvement d'un renard par carré, appelé « placette ». Une formation théorique et pratique du tir de nuit a été délivrée par l'organisme responsable du suivi de l'échinococcose – l'ERZ* – aux intervenants : agents de l'ONCFS, administrateurs fédéraux, présidents de GIC. Mi-février, des renards ont été prélevés sur 32 des 100 placettes. Sans attendre la fin du protocole de prélèvement, les premières analyses confirment la présence de la maladie dans notre département, et il convient donc d'être vigilant sur toute manipulation de renard et consommation de fruits forestiers. Par ce dispositif, les chasseurs contribuent ainsi, et bien volontiers, à un protocole de santé publique.

*Entente Rage Zoonoses



Cette maladie transmissible à l'homme est véhiculée par le renard.

© B.Flemand

rait une « réserve » dont la population croîtrait fortement et ne manquerait pas de sortir faire « des raids » dans les cultures avoisinantes, dont les dégâts incomberaient de toutes façons aux chasseurs.

Conjointement avec la FDC 52, la Fédération de Côte-d'Or suit ce dossier de très près et a d'ores et déjà obtenu un poste pour chaque fédération auprès du Groupement d'Intérêt Public qui préfigure le conseil d'administration du Parc National. Dossier à suivre...

TUBERCULOSE BOVINE

La vigilance est de mise

En 2000, la France a acquis le statut « officiellement indemne » de tuberculose bovine. En Côte-d'Or, cette maladie était alors considérée comme éradiquée. Depuis 2002, elle réapparaît progressivement, jusqu'à conduire en 2007 à la mise en évidence de 11 élevages infectés dans le département. La Fédération est sur ses gardes.

En 2008, le nombre d'élevages contaminés était passé à 18, 17 en 2009 et 20 en 2010 (données au 23 février 2010). Parallèlement, la faune sauvage se révélait elle-même touchée : lors du plan de dépistage de la saison de chasse 2007-2008, on constatait des analyses positives sur sept sangliers et sur 20 autres en 2008-2009.

En 2009, 17 blaireaux, un renard et 12 sangliers sont trouvés infectés (données au 23 février 2010).

En termes de surveillance de la faune sauvage, trois secteurs du département font l'objet d'un protocole spécifique conduit en partenariat avec la DDPP 21¹ : la Vallée de l'Ouche, le secteur de Venarey-les-Laumes et le secteur des Hautes-Côtes ; 220 sangliers prélevés doivent en particulier y être analysés et les déchets et viscères issus de la chasse sont collectés. Le reste du département fait l'objet d'un suivi « allégé » avec 200 sangliers analysés. Au 23 février dernier, des sangliers considérés porteurs de lésions ont été identifiés (Santosse, Montceau-Echarnant et Longchamp), en dehors des zones « historiques » .

Les grands cervidés surveillés

La Côte-d'Or n'est pas un cas unique. En effet, ces cinq dernières années on note une sensible augmentation du nombre de foyers de tuberculose bovine à l'échelle nationale. La situation n'est cependant aucunement comparable à celles de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou de la Forêt de Brotonne en Seine-Maritime.

Un récent rapport de l'AFSSA faisant suite à une expertise indépendante (conduite en juillet dernier en Côte-d'Or par la direction générale de l'Alimentation et téléchargeable sur : www.afssa.fr/Documents/SANT2009sa0280.pdf) précise que « les

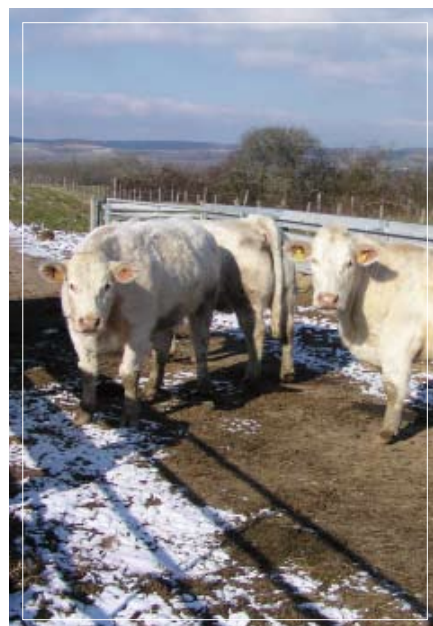
données épidémiologiques [...] indiquent que la faune sauvage, dans ce département, est victime de l'infection bovine mais ne constitue pas un réservoir à partir duquel les ruminants se contaminent ».

Les densités et niveaux de populations – en particulier de sangliers – constituent néanmoins une préoccupation majeure en termes de maîtrise et de prévention de cette maladie. Il est donc à prévoir que des mesures spécifiques seront rapidement prises sur tout ou partie du département, de même

que des mesures adaptées à des espèces vraisemblablement porteuses, tel le blaireau.

La Fédération s'interroge depuis plusieurs années sur la probable dispersion de la maladie et le risque d'extension à tout le département, contamination découlant peut-être des « échanges » de pâtures et des déplacements de bovins depuis les zones où de nombreux élevages se sont révélés positifs.

L'administration étudie les dispositions appropriées à faire adopter en réponse à cette pratique à risque.



La Côte-d'Or n'est pas un cas unique.

¹ DDPP 21 : Direction Départementale de la Protection des Populations; nouvelle entité issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2010, de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) et de l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Luger

Américains professionnels
Américains militaires - Télématique 57
MONTPELLIER 79
Chasse habitat - Remouilly 57
MONTPELLIER 84 57
Américains professionnels - Lunettes 54
MONTPELLIER 84 57
Américains professionnels Chasse 54
MONTPELLIER 84 54

L'apart de l'observation à longue distance avec grand angle
jumelles relativement légères (1156g), compactes, champ de vision de 110 à 1000 m.
Grossissement x 11
Diamètre de l'objectif mm
Indice crepusculaire 21.17
Dimensions 250x138x68

PRO NA 3-12x56
Modèle phare conçu pour un emploi dans des conditions de luminosité défavorables.
Point rouge réglable
Étanche
Reticule 4a-1p
Grossissement 3x12
Diamètre 56
Champ de vision 9.6-2.6
Longueur 1180
Poids 1640

☎ 06.85.53.97.03
@ ebn1@wanadoo.fr



© PHOTOS : C. BIGNAULT

Le « rond » autour du directeur de chasse, ici le président de la FDC21 Pascal Sécula. C'est un moment clé de la journée : les consignes de tirs, « le plan de chasse cervidé a été réalisé, interdiction de prélever un grand brocard en velours à cette saison... » et les annonces faites au cours de la chasse sont expliquées, avec – évidemment – une grande part réservée à la sécurité. Consignes martelées : « Pas de tir dans la traque, marquage des angles de sécurité à 30 ° ». ONCFS, Direction Départementale des Territoires, mais aussi Gendarmerie sont également présents. Chaque représentant prend la parole pour expliquer ses missions et livrer ses recommandations. Les jeunes posent également des questions.

C'est devenu une tradition. Pour récompenser les « meilleurs jeunes » à l'obtention du permis de chasser et leur offrir une journée de chasse au grand gibier – pas toujours accessible pour eux financièrement – la Fédération des chasseurs invite chaque année entre 20 et 30 jeunes fusils à Vernois-les-Vesvres en forêt de Chamberceau. Avec le sourire au tableau.

Préparer l'avenir. Que faire pour attirer les jeunes qui seront les acteurs de la chasse de demain ? La FDC 21 a lancé toute une série d'actions dont le symbole est la journée « jeunes chasseurs » qu'elle organise chaque année. « Le principe de « bourse d'échange sociétés-jeunes » mis en place à notre arrivée a été abandonné, du fait de sa complexité, et remplacé par une journée jeunes chasseurs », explique Dominique Rigaud, organisateur de cette journée et administrateur formations à la FDC 21. Aujourd'hui, les plus méritants (ceux qui ont décroché les meilleures notes aux épreuves théorique et pratique) sont invités à chasser le grand gibier en forêt de Chamberceau, sur la commune de

Vernois-les-Vesvres. Pour cette journée, la FDC 21 prend en charge les repas, mais également les déplacements si les jeunes n'ont pas de solution de transport. « Ils ont souvent peu d'argent. Il faut que cela leur coûte le moins possible », souligne Dominique Rigaud. Car au final : « Cette invitation doit rester une journée extraordinaire. » À voir les visages des 22 jeunes présents le 13 février, après 27 tirs et malgré la bredouille, le pari est gagné.

La Fédération organise également des formations pendant les vacances scolaires ou les mercredis. Elle communique aussi pour faire connaître la chasse accompagnée qui peut être pratiquée à partir de 15 ans.



Chaque jeune est placé et accompagné de son parrain. Les consignes de tir lui sont rappelées à son poste.



Pascal Sécula explique le déroulé de la chasse. Il montre sur la carte du territoire, les deux secteurs qui seront chassés ce matin.

E DE MIRE

PAROLES DE JEUNES FUSILS



**ALEXANDRE,
16 ANS,
Corberon**

« C'était vraiment une bonne journée », commente Alexandre qui

a découvert la chasse à 10 ans en suivant ses oncles.
« J'ai vu du gibier. À la première traque, par exemple, une chevrette était rentrante, je n'ai donc pas pu tirer. » Alexandre chasse « le gros » sur la commune de Corberon, mais aime aussi se poster pour tirer les ramiers. Il a eu son permis le 5 novembre et n'a donc pas pu faire une saison complète. Il a pu, en revanche, se rendre sur un territoire où il a tiré quatre sangliers... sans succès. « Ce n'est pas grave. L'essentiel, c'est de voir du gibier et d'avoir des occasions de tir », commente-t-il. À l'image de ce qui s'est passé le 13 février à Chamberceau : « C'est une super-initiative pour nous les jeunes. »



**DAVID,
16 ANS,
Beaune**

David chasse le grand gibier sur la société de Beaune. Une Société

qui lui a offert son action pour sa première saison. Il a bénéficié également du remboursement d'une partie de son premier permis. C'est son père, qu'il accompagne depuis l'âge de six ans, qui lui a donné goût à la chasse. Il a obtenu son permis avec 40 points sur 42 et n'a pas loupé un week-end depuis l'ouverture de septembre. Son sentiment : « La journée a vraiment été très bien.

Nous avons vu du gibier. Rien qu'en allant nous poster ce matin pour la première traque, j'ai observé des sangliers. C'est bien d'organiser ce genre de journée. »

Sa première saison ? « Je n'ai pas encore eu l'occasion de tirer du grand gibier. En revanche, j'ai chassé aussi le petit. Tirer la grive, par exemple, est difficile, mais j'aime cette chasse. Il y en a beaucoup, on s'amuse. Sinon, j'ai un chien, un anglo-français de petite vénerie. »

**LOUIS,
15 ANS,
Les
Maillys**

Louis chasse sur la société des Maillys et celle de Détain-et-Bruant. Cette saison, il a bénéficié de la chasse accompagnée aux côtés de son père. Une saison où son tableau fait état de quatre sangliers, cinq faisans, un chevreuil, un lièvre et un renard ! « La chasse, c'est ma passion, déclare-t-il. J'ai obtenu ma validation de chasse accompagnée le 5 novembre. »

Louis a vu plusieurs grands gibiers au cours de cette journée. Il a également tiré un sanglier. Blessé, l'animal s'est éloigné. Louis a demandé le recours d'un chien de sang, un teckel mené par Marc Voinson, conducteur agréé de l'UNUCR. « Nous l'avons suivi sur trois kilomètres pendant près de trois heures ! C'est la première fois que je suivais un sanglier blessé » explique Louis. L'animal a laissé un peu de sang et quelques poils. La journée a permis aussi à Louis de faire quelques connaissances. « Nous avons pu discuter entre jeunes. Il y en a que je connaissais depuis le jour où j'ai passé mon permis. »



FDC 21

DES ACTIONS ENVERS LES JEUNES

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe, les actions ont été multiples envers les jeunes, pour les attirer à la chasse et faciliter leurs premiers pas cynégétiques. L'objectif : rajeunir la population des porteurs de permis et assurer ainsi un avenir à la pratique cynégétique dans le département.

2005

Le système existant repose sur des invitations de sociétés de chasse auprès des jeunes.

2006

La FDC 21 incite les sociétés à inviter les jeunes chasseurs. L'appel est entendu. Un tarif préférentiel du livre du permis de chasser est mis en place. Vendu 16 €, il est offert aux moins de 25 ans. Le timbre fédéral pour les moins de 21 ans coûte, depuis 2006, l'euro symbolique. La première journée « jeunes chasseurs » est organisée sur un territoire géré par l'Office National des Forêts (ONF).

2007

Arrêt du système organisé d'invitations des jeunes permis par les sociétés de chasse et organisation de la journée « jeunes chasseurs » par la FDC 21, regroupant les meilleures notes théoriques et pratiques, en forêt de Chamberceau. Ce principe se pérennise.

2009

Le timbre fédéral est maintenu à l'euro symbolique jusqu'à 21 ans. Le livre est toujours gratuit ; la journée « jeunes chasseurs » est reconduite en forêt de Chamberceau.

MOULINS NICOLAS

55000 Raucourt-sur-Orain

Tel. 03 29 76 21 31

Fax. 03 29 20 05 05

E-mail : m.nicolas@nicolas-moulins.com

VOTRE PORTEMANTEAU EN ALIMENT BIEN ET BIEN

Chasseurs, associations, groupes-vues
et bénéficiez de remises !

PRODUIT	1 SAC	10 SACS	11 À 25 SACS	26 À 36 SACS
BOULES BOULES 20.400 - 230 kg	21	18,21	16,80	16,80
BOULES BOULES 20.700 - 230 kg	23	18,85	18	17,85
BOULES BOULES 20.900 - 230 kg	25	19,50	18,50	17,80
BOULES BOULES 20.900 - 230 kg	45	35,10	33,57	33,00
BOULES BOULES 23.000 - 230 kg	45	34,45	33,35	33,00
BOULES BOULES 23.000 - 230 kg	50	38,15	36,35	35,50

Toutes les valeurs TTC par sac.

Toutes les valeurs TTC sont dans les conditions de vente indiquées dans le prospect de 2008. Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Tarifs janvier 2009

ARMURERIE FREYLINGER

L'expérience Chasse

Armes et Munitions de chasse
Tir et matériel de rechargement

500 m² d'exposition - Un atelier d'experts - Un large choix



Nos armes et munitions

MUNITIONS

RWS - NORMA-LAPUA-SAKO-PARTIZAN-WINCHESTER-etc...

OPTIQUES

SWAROVSKI-ZEISS-KAHLES-BUSHNELL-NIGHTFORCE-DOCTER-etc...

ARMES

MERKEL-MATHELON-VOERE-BROWNING-WINCHESTER-STEYR
MANNLICHER-TIKKA-SAUER, BLASER etc....

VÊTEMENT

DEER HUNTER-FJALL RAVEN-BARBOUR-SCHNEIDERS-
LE CHAMEAU-ETC...

MUNITIONS

RWS cal 7x64 ID Classic 11.5g : **54.80 € TTC**
 PARTIZAN cal 7x64 SP 11.2g : **14.30€ TTC**
 RWS cal 8X57 JRS TM 12.7g : **48.00 € TTC**
 RWS cal 8X57 JRS ID Classic 12.8g : **57.00 € TTC**
 PARTIZAN cal 8X57 JRS : **14.80 € TTC**
 RWS cal 8X68S KS 11.7g : **89.00 € TTC**
 RWS cal 9.3X62 KS 16g : **81.00 € TTC**
 RWS cal 9.3X62 Uni Classic 19g : **87.30 € TTC**
 RWS cal 9.3X74R Uni Classic 19g : **72.70 € TTC**
 RWS cal 9.3X74R KS 16g : **83.30 € TTC**
 PARTIZAN cal 9.3X62 SP : **17.40 € TTC**
 Autre tarif sur demande.

OFFRE PROMOTIONNELLE

Carabine TIKKA T3 à partir de **926,00 €**
 EXPRESS DRILLING MERKEL standard : **8 100,00 €** ou LUXE :
7 100,00 €
 Carabine BLASER R93 Professionnel cal 7X64 ou 9.3X62 : **1 785,00 €**
 NOUVELLE Carabine BLASER R8 Luxus cal : 7 X64 ou 9.3X62 :
3 115,00 €
 Carabine SAUER 202 Classic cal : 7X64 : **2 135,00 €**
 Carabine VOERE LBW cal 7X64 montage pivot LUNETTE ZEISS
 classic Ret lum 3098g PROMO **2 543,00 €**
 Lunette SWAROVSKI 1-6X24 Z16 Ret 4l sans rail : **1 599,00 €**
 Lunette SWAROVSKI 1,7-10X42 Z16 Ret 4A-I sans rail : **1 899,00 €**

Ouvert du mardi au vendredi de 9h-12h et de 14h-18.30h
 Samedi : 9h-12h et 14h-17h Fermé le lundi

Zone Industrielle et Commerciale
 L-3378 LIVANGE (LUXEMBOURG)
 Tél : 00352/520015 ou 16
 Fax : 00352/520010
 www.armurerie.lu

ARMURERIE
Freylinger



Le spécialiste des pièces
Japonaises et Coréennes

ALLO NIPPOCAS



4 X 4

Pièces
d'occasion
et neuves

- moteurs, culasses, injections,
- calculateurs, boîtes, alternateurs...
- pare-chocs, phares, feux, capots,
- ailes, portes, retroviseurs...

TOUS PNEUS 4X4

Promo permanente - Consultez nous

ARRIVAGE DE 650
PNEUS NEUFS 4X4



Rachat de tous véhicules Japonais et Coréens

www.allo-nippocas.com Fax : 03 83 65 56 59

03 83 65 56 58

Z.I Croix de Metz
54200 Toul



© B. Flémand

MANDAT 2005-2010 : LE TEMPS DU BILAN

Être la Fédération de tous les chasseurs de Côte-d'Or, qu'ils traquent le petit gibier, les oiseaux migrateurs ou le sanglier. L'équipe actuelle du conseil d'administration de la FDC 21 a été élue il y a cinq ans sur ce programme. Ses administrateurs, des spécialistes, sont tous issus du monde associatif cynégétique du département et évoluent donc au cœur de cette passion qui nous unit. Depuis 2005, ils ont tenté de faire de la Fédération « une maison ouverte et accessible à tous ». Aujourd'hui sonne l'heure du bilan. Le moment idéal d'un tour d'horizon des actions mises en place par chacune des commissions, en charge de la bonne marche de la chasse départementale et de son avenir.

EN PAGE 20
Interview du président de la Fédération des
chasseurs de Côte-d'Or
Pascal SÉCULA





COMMISSION GRAND GIBIER

TERRE DE GRANDS GIBIERS

La chasse en Côte-d'Or, c'est principalement le grand gibier. Si le cerf reste l'animal emblématique, le chevreuil a vu ses populations diminuer suite à la canicule de 2003. Le gibier roi est évidemment le sanglier. Un sanglier synonyme de plaisirs, mais aussi de tracas cynégétiques !

Certes, la forte densité des bêtes noires est quasi généralisée en France, mais les populations de sangliers ont néanmoins dépassé les limites de l'acceptable dans nombre de territoires du département. En découlent d'importants dégâts, sans oublier le risque sanitaire. Un problème de surpopulation pris à bras-le-corps par la Fédération des chasseurs ces dernières années avec un objectif : préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. D'abord en ajustant les demandes d'attributions en concertation avec les CTL et la commission

départementale de la chasse et de la faune sauvage, puis en poussant les chasseurs de Côte-d'Or à changer leurs pratiques cynégétiques. Légalisation du tir d'été à l'approche ; incitation à la chasse individuelle dès le 1^{er} juin ; autorisation du tir en battue dès l'ouverture générale (le 15 août en cas de

dégâts constatés) et incitation à l'abandon du tir sélectif, contrairement aux consignes antérieures. Les responsables de la chasse locale tentent de faire évoluer les mentalités pour que la chasse reste un plaisir abordable financièrement et donc une activité praticable par tous.

« Les responsables de la chasse locale tentent de faire évoluer les mentalités. »

EXPOSITION DESTROPHÉES : UNE TRADITION

C'est une des expositions les plus belles de France. En 1983, l'Association des chasseurs de grands gibiers expose ses trophées de grands cervidés à Gevrey-Chambertin. Deux ans plus tard, un arrêté préfectoral rend obligatoire cette manifestation désormais organisée par la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or. Chaque chasseur du département qui

prélève un cerf mâle est tenu de présenter le trophée lors de cette exposition annuelle qui se déroule en marge de l'assemblée générale de la FDC 21 et en partenariat avec l'Association Française de Mensuration des Trophées (AFMT). L'an dernier (saison de chasse 2008-2009), 449 trophées étaient rassemblés à Dijon (600 en 2006) : 43 ont été

distingués : 1 classé « or », 8 classés « argent » et 34 classés « bronze ». La manifestation reste un excellent baromètre de l'état des populations des grands cervidés. Elle permet de suivre à travers le temps et la variété des territoires, l'évolution qualitative des hardes. Depuis quatre à cinq ans, on remarque ainsi que le niveau de qualité a baissé.

Aujourd'hui, 72 % des animaux du département sont prélevés avant l'âge de trois ans. Cette exposition a conduit la Fédération à réfléchir à l'avenir du cerf dans le département. Elle a ainsi lancé une étude, un important travail de recherches statistiques, pour mettre en place un système de gestion pérenne avec un objectif : rééquilibrer la pyramide des âges.



© Nicolas Larento-Fajolia.com

PLAN NATIONAL DE MAÎTRISE DU SANGLIER PNMS LE SANGLIER BIENTÔT MAÎTRISÉ ?

En juillet 2009, à travers une circulaire ministérielle adressée à tous les préfets, le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo a lancé le Plan national de maîtrise du sanglier (PNMS). Son objectif : « *Freiner la progression de ses populations et réduire significativement les dommages dont il est responsable (collisions routières, dégâts aux cultures, intrusions dans les zones urbanisées).* »

Ce plan est en voie de finalisation sur le département. Ce sont les services de l'État qui le pilotent. Il consiste à dresser un état des lieux mettant en évidence les situations de déséquilibre désignées comme « points noirs », puis de déterminer des actions à mettre en place pour « *résorber les déséquilibres et définir des indicateurs de suivi du PNMS.* »

En Côte-d'Or, certains « points noirs » ont été recensés. Le plan doit être mis en place « *le plus rapidement possible* » et sera d'une durée de six ans. Enfin, un comité de suivi national assure « *la circulation de l'information entre les partenaires départementaux et nationaux.* »

Question à

Michel CHALUMEAU
Administrateur grand gibier

LA GESTION, MISSION PRINCIPALE DE LA FÉDÉRATION

Michel Chalumeau, administrateur et animateur de la commission grand gibier à la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or, fait un état des lieux du grand gibier dans le département.

■ COMMENT A ÉTÉ GÉRÉ LE GRAND GIBIER AU COURS DE LA MANDATURE ?

En 2005, nous nous sommes trouvés face à une baisse très importante des effectifs de grands cervidés. Il a fallu réduire les plans de chasse avec les problèmes financiers que cela a engendrés. Rappelons que la vente des bracelets est destinée au paiement des dégâts. Notre objectif a été de rééquilibrer les populations de grands cervidés. La saison dernière, le taux de prélèvements repartait légèrement à la hausse après être descendu très bas. Il semblerait que la chute des effectifs soit enrayée. On attend avec impatience les résultats de cette saison.

■ ET LE SANGLIER ?

La mise en place des plans de chasse sanglier a été effectuée l'année précédant notre arrivée. Nous avons hérité d'une grande quantité d'attributions. Nous avons essayé de travailler au mieux avec les commissions techniques locales chargées d'étudier les plans de chasse zone par zone. Une de nos premières mesures a été d'adjointre un

suppléant aux représentants des chasseurs dans ces CTL qui sont maintenant au nombre de 12 par Unité de Gestion. Nous avons essayé de travailler sur le sanglier d'une manière très technique et en fonction des territoires. En 2007-2008, la reproduction a été très importante, ce qui a débouché sur des problèmes de surpopulations et de dégâts aux cultures. Il est difficile d'en connaître exactement sa population. Le sanglier peut très bien se cantonner dans un tout petit carré d'épines au milieu de la plaine, et cela toute l'année, si personne ne le dérange.

■ COMMENT SONT SUIVIS LES PLANS DE CHASSE ?

Auparavant, les sociétés de chasse effectuaient un bilan à la fin de la saison qu'elles envoyaient à l'Administration. Nous avons mis en place depuis, un suivi hebdomadaire informatisé : chaque bracelet est accompagné d'une carte à remplir à chaque capture. Ainsi, nous avons le nombre

de prélèvements chaque semaine. Cette année, nous constatons par exemple qu'en semaine 7/2010, nous sommes en recul de 1 034 sangliers par rapport à la saison dernière. Ce système informatisé nous permet également d'informer nos partenaires (services de l'État, agriculteurs,...) en temps réel.

■ UN MOT SUR LE CHEVREUIL ?

Dans le département, il n'est malheureusement pas reconnu à sa juste valeur. Le chevreuil est un animal très intéressant à chasser, mais à qui l'on reproche souvent de détourner les chiens de la voie des sangliers. Nous avons connu une baisse importante des populations à partir de 2003, année de la canicule. Victimes de la route, on en a déduit que ces animaux se déplaçaient pour trouver l'eau. Le parasitisme ne les épargne pas non plus et les populations ne remontent pas. Nous avons attribué jusqu'à 13 500 chevreuils par saison, aujourd'hui on est plutôt proche de 11 000.



© B. Flament

LE SANGLIER À... L'APPROCHE !

La FDC 21 incite dorénavant les chasseurs à exercer la chasse individuelle du sanglier, pratiquée à l'approche ou à l'affût.

Cette chasse individuelle est autorisée en Côte-d'Or (depuis deux ans) à partir du 1^{er} juin, de jour, entre une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher.

Cette année, 200 sangliers ont ainsi été prélevés, une goutte d'eau encore dans le tableau final départemental !

La Fédération des chasseurs regrette que cette chasse dite « silencieuse » ne se développe pas assez vite auprès des chasseurs locaux :

« *Cela leur permettrait d'aller sur le terrain plus tôt dans la saison et de prélever quelques sangliers quand ils viennent dans les champs faire des dégâts* », explique Michel Chalumeau. Sans oublier ce sentiment si fort d'être en parfaite osmose avec la nature !

OBJECTIF : LIMITATION DES DÉGÂTS

Des dégâts conséquents en Côte-d'Or, dus aux gibiers, cela ne date pas d'hier. En 2005, année de l'élection de la nouvelle équipe à la tête de la FDC 21, ils atteignaient 2 M€. Durant la mandature, outre ses actions en faveur d'attributions plus élevées (aujourd'hui, deux réattributions sont effectuées au cours de saison) et ses consignes de régulation, la Fédération a mis en place un système de protection pour les cultures considérées comme « sensibles ». Des clôtures électriques ont ainsi été installées contre sangliers et cervidés. Si, pour ces derniers, leurs dégâts ont très rapidement baissé (du fait également d'une baisse du nombre de cervidés), la donne n'a pas été la même avec les sangliers, dont les populations ont bénéficié de deux années de très fortes glandées (2006 à 2008). Les bêtes noires occasion-

nent 80 % des dégâts. La somme totale ? Le dernier exercice (2008-2009) les évalue à un peu moins de 1,9 M€, alors même que le prix des denrées agricoles a connu une forte baisse ! Jusqu'alors, les dégâts étaient financés par le timbre grand gibier (qui est passé de 130 à 30 euros en 5 ans) et les bracelets. Depuis cette saison, le prix de ceux-ci n'est plus unique, mais variable, prenant en compte les dégâts lissés sur trois ans sur un territoire donné. 46 sous-zones du département se répartissent ainsi selon trois couleurs (et trois prix de bracelets) qui varient selon l'intensité des dégâts. Et il y a également une taxe à l'hectare, basée sur le nombre de sangliers attribués. « *Il nous est apparu logique que ceux qui ont beaucoup de sangliers payent d'avantage que ceux qui en ont peu* », conclut Michel Chalumeau.

PROTOCOLE SANITAIRE

L'effectif sangliers (trop important dans certaines zones) est à réguler, mais présente également un enjeu sanitaire. L'animal peut être touché par plusieurs maladies (parasitisme, trichinose...), mais aussi par la tuberculose bovine. La maladie est passée des bovins aux sangliers. Aujourd'hui, il semblerait que certains animaux puissent, en retour, transmettre la maladie aux animaux d'élevage.

La Fédération travaille avec les éleveurs représentés par le Groupement départemental de Défense Sanitaire. Des réunions sont organisées régulièrement avec la Direction Départementale de la Protection des Populations concernant les protocoles de suivis et d'analyses des prélèvements réalisés sur nombre de sangliers et de grands cervidés. Aucun cas de tuberculose bovine n'a été

déecté chez le cerf depuis 2003 ; en revanche, les blaireaux semblent très affectés par la maladie.

Reste une problématique à aborder : l'extension à tout le département de la collecte des déchets et viscères issus de la chasse. La Fédération travaille à la généralisation du dispositif conduit depuis plusieurs années dans les vallées de l'Ouche, de l'Ozerain et de la Salmaize. ■

Participer à la vie
est notre vraie nature !



INTERNET

UN SITE AU SERVICE DES CHASSEURS

Les chasseurs de Côte-d'Or ont leur site. La FDC 21 a lancé en 2008 son portail Internet

« pour informer les chasseurs de ses actions, notamment dans le domaine des formations et de la réglementation, mais également sur l'actualité cynégétique ». Petites annonces, albums photos, etc. Le permis de chasser peut être validé en ligne par paiement sécurisé et les documents utiles peuvent être téléchargés. Des liens vers les associations en rapport avec le monde cynégétique et les partenaires de la Fédération des chasseurs sont aussi en ligne. « L'objectif est de fournir également de l'information à destination des non-chasseurs afin qu'ils comprennent l'organisation de la chasse et nos actions en faveur des milieux naturels », explique Yves Lambert, administrateur en charge de la communication. Histoire d'afficher la vraie nature de la chasse.

www.fdc21.com

COMMISSION COMMUNICATION

UNE ARME À MAÎTRISER

La communication est une arme essentielle aujourd'hui et le monde de la chasse n'y échappe pas.

Attaquée par des associations de « défense » de la nature, pas toujours comprise d'une opinion publique urbanisée, la chasse a besoin de rappeler ses missions, ses droits, mais aussi ses devoirs en direction de la nature. Ces dernières années, la FDC 21 a compris cette nécessité, qu'elle soit vis-à-vis des chasseurs, mais également du grand public. L'information reste la meilleure façon de faire avancer ses idées. L'actuelle équipe reconnaît que les interventions auprès de scolaires ont été difficiles à mettre en œuvre, tout comme les conférences à destination des chasseurs et loisirs-nature. En revanche, à l'attention des chasseurs, visites de territoires ou création de nouvelles formations ont vu le jour (sécurité, hygiène, organisation journée de chasse « jeunes chasseurs »...). La Fédération a également voulu mettre l'accent sur une communication en temps réel de l'avancement des plans de chasse. Un cahier de doléances est également disponible « afin de rester attentif aux problèmes des chasseurs ». La FDC 21 joue la transparence au maximum. Que ce soit en

organisant des réunions de secteurs préalables à l'assemblée générale annuelle, en remettant à chaque chasseur détenteur de plan de chasse diverses notes d'informations, la liste des formations, le livret de l'assemblée générale, etc. Des actions de communication qui devraient être renforcées au cours de la prochaine mandature. ■

Question
à

Yves LAMBERT

Responsable communication

« UN LIEN AVEC LE TERRAIN »

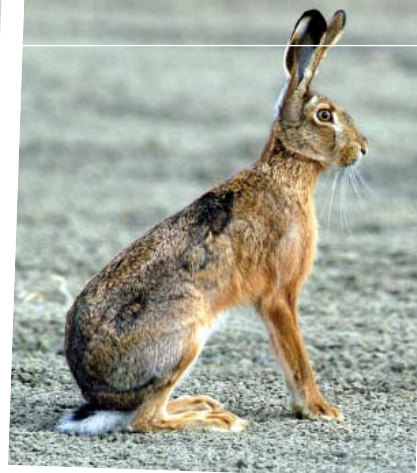
À peine élus à la tête de la FDC 21, nous avons voulu recentrer notre communication vers les chasseurs de Côte-d'Or, mais également vers le grand public. En ce qui concerne les premiers, il s'agit de leur expliquer nos actions et de les aider

dans leurs projets cynégétiques. Outre notre site Internet, nous créons ce journal qui sera distribué aux 12 500 chasseurs du département. Il y a aussi tout un axe communication envers les autres utilisateurs de

la nature, pour leur expliquer nos différents modes de chasse et notre rôle dans le milieu naturel. Nous espérons développer également à l'avenir nos actions d'éducation à l'environnement et la biodiversité.

COMMISSION PETIT GIBIER

LE RETOUR DU POIL ET DE LA PLUME



© MDALLA-Fotolia.com

Une mesure phare. Dès son arrivée à la tête de la FDC 21, la nouvelle équipe a voulu relancer la chasse du petit gibier. Un défi de taille, tant perdrix, faisans et autres lapins ne survivent à l'état sauvage que dans quelques secteurs. Remonter les populations attirera de nouveaux chasseurs et des jeunes en particulier.

Finie la mesure consistant à donner du gibier d'élevage aux sociétés qui ramenaient des queues de renards. La nouvelle politique vise à responsabiliser les chasseurs par des aides conséquentes. « *Des aides pour ceux qui prennent l'engagement de se lancer dans une politique volontariste de réimplantation* », explique Jean-Philippe Sanz, administra-

teur petit gibier. Incitation à la création de Groupements d'Intérêt Cynégétique*, avec des subventions allant jusqu'à 75 % du financement; soutien à l'Association départementale des piégeurs; incitation à de meilleures pratiques agro-environnementales; encouragement aux manifestations liées à cette chasse (concours Saint-Hubert...), la FDC 21 a multiplié les

efforts. Avec également un budget dédié et ambitieux: 120 000 euros. Le prix à payer pour cette reconquête de la chasse dite « de plaine ». Une reconquête qui est loin d'être terminée. Un agent fédéral affecté à cette mission va être recruté. Il sera chargé de faire le relais entre le terrain, les chasseurs et la fédération. ■

* Quatre GIC ont été créés en 5 ans et deux autres sont en projet.

Gabriel HENNEQUIN

Administrateur petit gibier et migrateurs

PROTÉGER, OBSERVER ET RÉGULER

Le Groupement d'intérêt cynégétique du Val de Saône est dédié au petit gibier. Rencontre avec Gabriel Hennequin.

■ POURQUOI AVOIR CRÉÉ UN GIC ?

Le lièvre avait quasiment disparu de notre territoire. En 1995, un seul avait été tué ! Nous avons demandé à la Fédération la mise en place d'un plan de chasse. Le GIC atteint aujourd'hui 10 000 ha pour huit sociétés. À l'échelle d'une seule commune, ce n'est pas possible de gérer une espèce.



© CBIGNAULT

Les jachères faune sauvage sont nécessaires pour développer les populations de petits gibiers.

■ QUELLES SONT LES MESURES À METTRE EN PLACE POUR REMONTER UNE POPULATION ?

D'abord, si on compte moins d'un lièvre au km, il ne faut pas tirer. Ensuite, il faut implanter des jachères (3 % de la surface agricole), sans oublier de réguler les prédateurs, principalement le renard.

■ ET POUR LES ATTRIBUTIONS ?

Nous organisons chaque année un comptage au printemps. On attribue ensuite environ 30 % de la population comptée.

■ GÉREZ-VOUS ÉGALEMENT LE GIBIER À PLUME ?

Nous nous sommes lancés dans une opération de réimplantation du faisán. Nous avons fermé sa chasse, lâché trente oiseaux aux 100 hectares, mis en place des agrainoirs. Sans oublier jachères et régulation des prédateurs. Cela demande également une entente avec les agriculteurs pour qu'ils repoussent la fauchaison. Nous devrions recommencer à tirer des faisans naturels lors de la prochaine saison.

Question à Jean-Philippe SANZ

Administrateur petit gibier

UNE QUESTION VITALE

Il est vital pour notre activité que la chasse du petit gibier retrouve une place importante. Les jeunes débutent par sa chasse avant d'en venir au grand gibier. Cela passe aussi par un meilleur dialogue avec les agriculteurs, pour aménager les territoires, mais également les entretenir.



© CBIGNAULT

Développer la chasse du petit gibier : une des actions fortes de la FDC21.

COMMISSION GIBIERS MIGRATEURS

LA CÔTE-D'OR, UNE TERRE DE PASSAGE



© C.BIGNAULT

Le gibier d'eau est essentiellement chassé dans le Val de Saône. Ici une sarcelle d'hiver mâle.

La Côte-d'Or, terre de passage par excellence pour les hommes, l'est également pour les oiseaux migrants. Les canards se chassent essentiellement dans le Val de Saône, et grives et autres bécasses ont également leurs spécialistes. Fidèle à son souci de « *représenter toutes les chasses et les chasseurs* », la FDC 21 prend une part active pour protéger au mieux la ressource naturelle : exemples avec le carnet bécasse ou encore le protocole vague de froid auquel elle participe.

UN CARNET POUR LA BÉCASSE

Pour recenser les prélèvements, un carnet de prélèvement bécasse a été instauré en 2004 sous l'impulsion du Club national des bécassiers section Côte-d'Or, dont Jean-Marc Belin, administrateur migrants est le président. Environ 3 500 carnets sont délivrés chaque année. Dans le but d'éviter les abus, un prélèvement maximal autorisé (PMA) a été mis en place depuis 2004. La Fédération participe également à l'étude de la bécasse en

Morvan (comptages en mai et juin) et aux protocoles de comptages aux côtés de l'ONCFS.

PROTOCOLE VAGUE DE FROID

Déclenché par l'ONCFS quand se succèdent cinq jours de gel, le protocole vague de froid permet de suspendre la chasse de certaines espèces d'oiseaux qui peuvent se retrouver en difficulté du fait des conditions climatiques. La FDC 21 est très favorable à ce système et participe aux observations. Elle prévient également (comme cette année en janvier) les services de l'État quand il faut suspendre la chasse, tout en essayant de sensibiliser les départements voisins pour une harmonisation de la suspension. « *Cela a très bien réussi cette saison, avec une suspension simultanée en Côte-d'Or, Nièvre et Yonne* », rappelle Jean-Marc Belin qui essaye d'étendre le système à la Franche-Comté. Jean-Marc Belin insiste enfin sur « *la responsabilité des chasseurs quand, à un moment, la ressource peut être en danger* ». ■

Question
à

Jacques
BIJARD

Administrateur
petit gibier

LES CHASSEURS DOIVENT SE MOBILISER

« *En Côte-d'Or, nous comptons 2 000 piégeurs agréés, mais 300 seulement piègent régulièrement. C'est le problème. Il y a un manque de motivation* », explique Jacques Bijard, administrateur petit gibier. Pourtant, le piégeage reste essentiel pour développer les populations de petits gibiers. Autre souci, une véritable menace pèse même sur la pratique. Les écologistes en ont fait une question de principe. « *Le député Pierre Lang a proposé des changements importants qui pourraient voir le jour dès cette année* », souligne Jacques Bijard. « *Ainsi, la liste des nuisibles serait valable trois ans et garderait un caractère départemental. Or, en Côte-d'Or, où les prédateurs ne manquent pas, nous risquons de voir déclassés renard, fouine, martre, putois, pie, corneille noire, car nous n'avons pas ou peu d'attestations de l'impact économique des dégâts causés par ces nuisibles.* » D'où un véritable appel : « *Il est indispensable que les chasseurs se mobilisent en urgence et établissent des attestations de dommages pour chaque sinistre en en précisant la valeur* », lance Jacques Bijard, qui craint qu'il ne puisse « *plus y avoir de gestion par piégeage pendant trois ans* ».

Les imprimés peuvent être fournis par la Fédération ou par l'Association des piégeurs.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES PIÉGEURS DE CÔTE-D'OR

Président : Jacques BIJARD

Tél. : 03 8052 46 47

COMMISSION FORMATION-SÉCURITÉ

PERMIS DE CHASSER : LE PARCOURS DE LA SÉCURITÉ

Parmi les formations délivrées par la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or, celle du permis de chasser reste évidemment incontournable. Avec des taux de réussite en hausse ces dernières années.

L'examen du permis de chasser sanctionne la formation obligatoire de l'activité cynégétique. Un examen sur lequel la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or a particulièrement mis l'accent ces dernières années. Si le nombre de personnes inscrites depuis 2004 reste régulier, il est intéressant de constater que le nombre de candidats reçus a augmenté singulièrement pour dépasser bien souvent les 90 % ! Une progression expliquée par une véritable politique volontariste. « Nous sommes largement au-dessus des résultats nationaux », explique Dominique Rigaud, administrateur de la commission formations à la FDC 21. « Nous dégageons beaucoup de temps par candidat. La mobilisation est forte de la part des administrateurs, techniciens, mais également des moniteurs du club de tir de Norges-la-Ville. »

MAUVAIS RÉFLEXES

En ce début février, ils sont une quarantaine à braver le froid pour passer l'épreuve pratique. Un « examen blanc » avant le véritable test qui se déroulera dans quel-

ques semaines sous l'œil avisé d'un examinateur de l'ONCFS. La formation théorique ? Elle a déjà été validée le mois dernier. Attitudes arme en main, comportements face à des obstacles et des situations particulières ou encore tirs fictifs, l'épreuve met l'accent avant tout sur la sécurité. Le doigt sur la queue de détente, le fusil cassé à hauteur d'homme... Autant d'impairs qui font la hantise des formateurs qui ne cessent de faire la chasse aux mauvais réflexes. « On voit que celui-ci est déjà allé à la chasse... », constate Yves Lambert, administrateur à la FDC 21, en présence d'un candidat trop sûr de lui et aux erreurs multiples.

PAS D'OBLIGATION DE RÉSULTAT

À l'atelier dédié au tir, voici qu'un plateau d'argile rouge file devant un jeune candidat. Ce dernier ne fait pas d'erreur : pas question de tirer. Un plateau noir part alors en travers. Il tente sa chance, puis le formateur délivre ses conseils. Un peu plus loin, une dizaine de jeunes sont regroupés sur le stand « sanglier courant ». Les explications concernant le

chargement de la carabine ou les fameux 30 ° d'angle de sécurité, pour délimiter sa zone de tir, sont répétées à l'envi. Enfin, le candidat peut s'essayer au tir et lâcher une balle en plastique sur une cible mouvante de sanglier. « Il n'y a pas d'obligation de résultat », rappelle Dominique Rigaud. « Ce qui nous importe c'est que les candidats soient les mieux formés, et sensibilisés à la sécurité. » L'examen va jusqu'à la remise de l'arme, démontée et dans son étui, dans le coffre ! La sécurité reste plus que jamais la base de la chasse. ■



© C.BIGNAULT

Les candidats se retrouvent en situation de chasse du grand gibier avec une simulation au tir sur sanglier courant.

LES DIFFÉRENTES FORMATIONS

■ PERMIS DE CHASSER :

- durée : 3 jours (non consécutifs)
- frais d'inscription : 32 €

■ CHASSE ACCOMPAGNÉE :

- durée : ½ journée

■ AGRÈMENT DE PIÈGEAGE :

- durée : 2 jours (non consécutifs)

■ SÉCURITÉ À LA CHASSE :

- durée : ½ journée

■ CHASSE À L'ARC :

- durée : 1 jour

■ GARDES-CHASSE

PARTICULIERS :

- durée : 2 jours ½ (consécutifs)

■ VENAISON ET HYGIÈNE :

- durée : 3 heures

■ CONNAISSANCE DE LA CHASSE :

- durée : ½ journée
- Les dossiers pour ces formations sont à retirer auprès de la Fédération ou à télécharger.

• Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or.

Adresse :
28 A rue des Perrières
BP 80576
21005 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 53 00 75

www.fdc21.com

Le passage du fil barbelé, une épreuve incontournable de l'examen du permis de chasser.



NOUVEAUTÉ : UNE FORMATION « CONNAISSANCE DE LA CHASSE »

C'est la dernière formation proposée par la FDC 21. Elle sera délivrée cette saison. Non obligatoire, gratuite et durant une demi-journée, elle propose aux chasseurs une remise à niveau cynégétique : biologie, réglementation, manipulation... et une réflexion « sur l'impact que les chasseurs occasionnent sur la faune sauvage et la nature. Il s'agit par exemple de rappeler ce qu'est le respect envers les animaux tirés », précise Dominique Rigaud. Ne

pas faire de « coup en longueur », tirer dans les meilleures conditions possibles, mais également rendre les honneurs à l'animal prélevé font partie des points abordés. Il y a également un volet concernant les rapports avec les autres utilisateurs de la nature. « Nous expliquons quelle image donner ou comment aborder les gens

rencontrés sur le terrain. Des personnes qui peuvent parfois être assez réfractaires à la chasse... » Et si tout commençait par un sourire ?

2005

■ FORMATION PERMIS DE CHASSER

(6 sessions) :

Théorie : 277 candidats, taux de réussite 85,67 % ; pratique 246 candidats, taux de réussite 85,67 %

■ FORMATION PIÉGEAGE (4 sessions) :

120 candidats

■ FORMATION ARC (3 sessions) :

60 candidats

2006

■ FORMATION PERMIS DE CHASSER

(6 sessions) :

Théorie : 280 candidats, taux de réussite 82,3 % ; pratique : 263 candidats, taux de réussite 85,6 %

■ FORMATION PIÉGEAGE (4 sessions) :

115 candidats

■ FORMATION ARC (3 sessions) :

60 candidats

2007

■ FORMATION PERMIS DE CHASSER

(6 sessions) :

Théorie : 223 candidats, taux de réussite 90,5 % ; pratique : 214 candidats, taux de réussite 91,2 %

■ FORMATION PIÉGEAGE (3 sessions) :

68 candidats

■ FORMATION ARC (2 sessions) :

50 candidats

■ FORMATION GARDE PARTICULIER

(2 sessions) :

59 participants dont 47 gardes

chasses et 12 gardes particuliers pêche

2008

■ FORMATION PERMIS DE CHASSER (5 sessions) :

Théorie : 226 candidats, taux de réussite 94,6 % ; pratique : 235 candidats, taux de réussite 88,5 %

■ FORMATION PIÉGEAGE (3 sessions) :

53 candidats

■ FORMATION ARC (2 sessions) :

43 candidats

■ FORMATION GARDE PARTICULIER

(2 sessions) :

60 participants dont 29 gardes-chasse et 31 gardes particuliers et fédéraux pêche

■ FORMATION SÉCURITÉ

(4 sessions) : 38 participants

2009

■ FORMATION PERMIS DE CHASSER

(5 sessions) :

Théorie : 250 candidats, taux de réussite 90 % ; pratique : 239 candidats, taux de réussite 88 %

■ FORMATION PIÉGEAGE (3 sessions) :

51 candidats

■ FORMATION ARC (3 sessions) :

48 candidats

■ FORMATION GARDE PARTICULIER

(2 sessions) : 28 participants

■ FORMATION SÉCURITÉ

(1 session) : 25 participants

■ FORMATION VENAISON ET HYGIÈNE

(8 sessions) : 240 chasseurs formés

Rappel : la réglementation impose désormais au moins un chasseur formé par société.

Question à

Dominique RIGAUD

Administrateur formations

« FORMER LE PLUS GRAND NOMBRE »

L'objectif de la Fédération des chasseurs est de former le plus de personnes possible aux activités cynégétiques et cela dans les règles de l'art.

Les administrateurs, les techniciens, les moniteurs du club de tir de Norges-la-Ville, avec lequel nous avons une convention, se mobilisent au maximum, notamment dans l'épreuve du permis de chasser.

Quelle que soit la formation, elle est pour nous essentielle. Et les chasseurs de Côte-d'Or sont également très demandeurs.

Il faut qu'ils puissent être irréprochables dans leur façon de chasser en améliorant leurs connaissances du gibier, ses modes de chasse et sa gestion. Nous proposons depuis cette année un catalogue des formations. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec nous.



UN DÉFI AMBITIEUX

À l'issue d'un mandat de cinq années à la tête de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or, Pascal Sécula revient sur les réussites et les insuccès. Tour d'horizon de l'évolution des principaux sujets, mais également des perspectives à venir.

■ **Votre équipe d'administrateurs est arrivée à la tête de la FDC, en 2005, à l'issue d'élections chaotiques.**

La prochaine consultation sera-t-elle plus sereine, et sollicitez-vous le renouvellement de votre mandat ?

PASCAL SÉCULA : Nous nous souvenons tous de la navrante procédure que nous avons dû engager pour faire valoir le scrutin contesté d'avril 2004, mais nous avons tourné la page. Dès notre arrivée, nous avons mis en place une procédure électorale rigoureuse : compilation et vérification des droits de vote, listes d'émargements, contrôle par huissier de tous ces points. Pour nous et pour nos successeurs, c'est le gage du respect de l'expression des chasseurs et nous ne devrions pas avoir à y revenir. Je fais partie des huit adminis-

trateurs sortants et serai candidat à une réélection.

■ **Vous souhaitez faire évoluer la FDC vers une « Maison des chasseurs » ouverte à tous. Y êtes-vous parvenus ? Comment ?**

Nous avons le sentiment que la FDC était une « tour d'ivoire » et qu'elle était inaccessible à beaucoup de ses adhérents qui ne pouvaient s'exprimer. Nous avons donc, dès les premiers jours de notre mandat, mis en place au guichet un cahier de liaison et une permanence d'administrateurs. De très nombreux contacts directs avec les administrateurs et moi-même ont permis de renouer le dialogue. Le « cahier de doléances » a été activé par les chasseurs pendant quelques mois,

ainsi que les rencontres avec les administrateurs puis, petit à petit, ces contacts se sont espacés et ont pris fin, faute de demandes. J'en conclus que cette prise de distance est le fruit de toute la communication établie par ailleurs, qui a apporté aux chasseurs toutes les réponses qu'ils attendaient. Nous avons créé le site Internet fédéral qui reçoit près de 9 000 visites par mois ; avons réalisé de nombreuses interviews radio et TV ; publié des communiqués de presse et répondu à toutes les sollicitations des médias en positionnant la chasse et l'action des chasseurs. Nous lançons aujourd'hui la revue *Chasseur de Côte-d'Or* afin de présenter nos activités cynégétiques et surtout celles réalisées par les chasseurs, sur le terrain. Nous participons à toutes les grandes



manifestations nature, notamment à l'Abbaye du Val des Choues et aussi à la dernière en date, la fête des 20 ans de l'AFACC. Située à Bonvaux, elle a réuni des milliers de visiteurs autour de dizaines de meutes regroupant plus de mille chiens courants de toutes les races.

Nous sommes allés au-devant des chasseurs par le dialogue établi avec les participants lors des réunions de secteurs. Nous avons élaboré, fait approuver par l'AG et obtenu la ratification par M. le préfet de notre Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC).

Telles ont été nos principales actions de communication en interne et vers le public.

■ Vous aviez pour projet de faire évoluer la structure fédérale et apporter de la transparence. Qu'avez-vous entrepris sur ce point ?

La confiance qui nous a été faite méritait que l'on mette en place une procédure démocratique d'expression de nos adhérents. Nous avons donc créé un système de décompte des voix en AG, qui soit le reflet exact de la représentativité des droits de vote. Procédure qui est maintenant bien rodée et à laquelle plusieurs FDC voisines s'intéressent, ce qui nous conforte dans notre démarche de clarté et de rigueur.

Les différentes commissions consultent les chasseurs et leurs associations spécialisées sur les projets cynégétiques, encore dernièrement à propos de la gestion des grands cervidés. Les réunions de concertation CTL se sont poursuivies et ont augmenté avec les agriculteurs, les forestiers et l'Administration, mais aussi avec les chasseurs pour la préparation des plans de chasse, dans le souci de « coller » à la réalité de chaque territoire.

Ces actions n'auraient pas pu être menées à bien sans un renouvellement du personnel fédéral et une professionnalisation de notre équipe. Nous avons adopté la même démarche avec nos estimateurs de dégâts, dont nous avons augmenté l'effectif et auxquels nous faisons délivrer périodiquement une formation complémentaire.

■ Vous souhaitiez analyser et maîtriser les coûts pour affiner les cotisations au plus juste. Qu'avez-vous réalisé ?

Le mot « juste » est intéressant, car il signifie à la fois « le plus petit possible », mais il évoque aussi « l'équité ».

Équité dans le niveau des cotisations, auquel nous nous sommes attachés en responsabilisant les chasseurs vis-à-vis des dégâts agricoles. Notre équipe de permanents a affiné la localisation des dégâts et les fonds de provenance des grands gibiers, ce qui nous a permis de faire approuver en AG des prix de bracelets différenciés et une redevance à l'hectare adaptés au niveau des dégâts.

Nous avons ainsi instauré la responsabilisation à la place du « tout mutualisation », ramenant à 30 € le timbre grand gibier qui était auparavant à 130 €.

■ La Côte-d'Or a la réputation d'être un grand département pour le grand gibier ; parallèlement, les dégâts agricoles y sont importants. Quelles ont été vos orientations pour concilier ces intérêts divergents ?

Nous avons demandé aux chasseurs de faire preuve de responsabilité et de considération pour le travail des agriculteurs. Nous devons veiller à un équilibre entre nos aspirations cynégétiques et la légitime préoccupation des exploitants agricoles. Nous avons donc demandé aux chasseurs d'accentuer la pression de chasse et particulièrement dans les endroits où les populations de grand gibier étaient en augmentation. Ils ont bien répondu à notre appel, alors même que les populations de san-

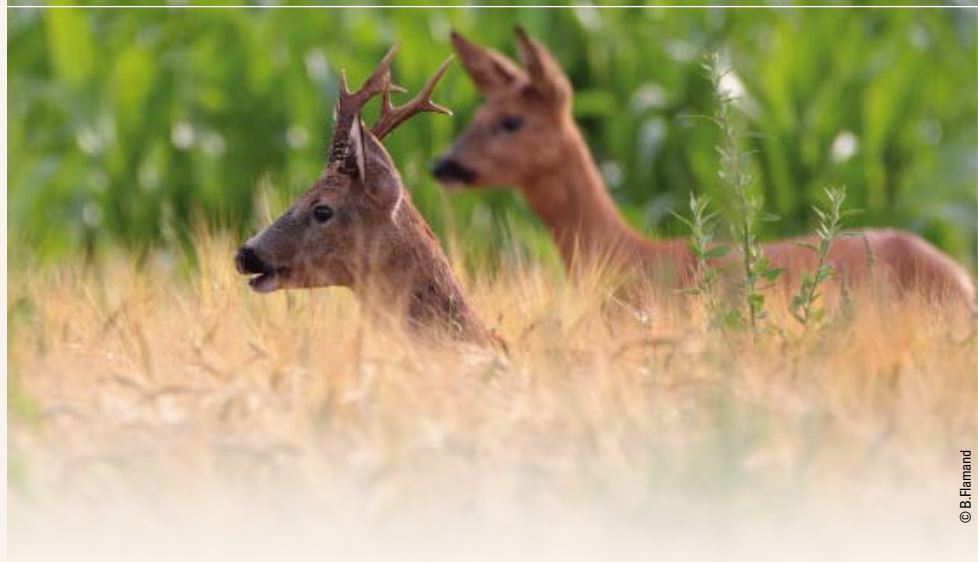
gliers « explosaient ». Ainsi, lors de la campagne de chasse 2008-2009, plus de 14 000 sangliers ont été prélevés sur une attribution de 17 500 (hors parcs).

Par ailleurs, une politique de prévention a été initiée avec la mise « en état de surveillance » des territoires par nos techniciens ; par une réorganisation des trois points de stockage de clôture électriques du département à proximité des zones à risques ; par un investissement conséquent en matériel de clôtures et, enfin, par l'instauration de conventions tripartites entre agriculteurs, sociétés de chasse et FDC avec indemnisation financière de la partie qui se charge de l'entretien de la clôture. À ce jour, plus de 400 conventions ont été conclues.

■ Vous aviez un projet de redynamisation du petit gibier. Qu'en est-il ?

Conscients que l'avenir de la chasse passe aussi par le petit gibier – qui intéresse et amène les jeunes à la chasse – nous avons proposé une palette d'actions et de financements aux sociétés intéressées. L'enveloppe de 120 000 €, renouvelée chaque année, n'est pas entièrement utilisée et ce malgré l'installation de quatre nouveaux GIC « Plaine ». La structure GIC, par sa superficie et son unicité de gestion, offre les meilleures perspectives de réussite. Nous protégeons leurs actions en élargissant les dispositions réglementaires à leurs périphéries et enclaves et en les privilégiant en termes de subventions. Toutes les actions et les aides sont dirigées vers les projets inscrits dans la durée et dans la cohérence territoriale. Elles sont exclusi-

« Au plan cynégétique, la Côte-d'Or reste un département phare. »



© B. Flamand

vement destinées aux aménagements, piégeage, et repeuplement et ne vont en aucun cas au gibier « de tir ».

Les résultats sont probants sur le faisan, où les populations augmentent en nombre et aires d'implantation. Le lièvre est en bonne stabilité, voire légère croissance. La perdrix grise – malgré les efforts – peine à se reconstituer. Nous devons faire porter nos efforts sur les aménagements en concertation avec les agriculteurs. On peut regretter qu'aucune société ne s'investisse, par le biais d'un GIC, sur la perdrix rouge, naguère abondante, notamment dans la côte et arrière-côte viticole. Le petit gibier demande des efforts constants, durables et nous souhaitons

fédérale. Nombre d'entre eux prenaient leur permis dans d'autres départements et je salue leur retour.

Nous avons incité les sociétés à inviter les jeunes chasseurs, à pratiquer des tarifs préférentiels et organisons chaque année une journée de chasse au grand gibier récompensant les meilleurs notés à l'examen du permis de chasser. Choix difficile parmi les 211 réussites en cinq sessions de

modes de chasse dans le conseil d'administration permet de porter les préoccupations de chacun, les commissions fonctionnent et proposent. Au plan organisationnel, le bureau administre la structure fédérale avec rigueur. La situation financière est assainie et nous tient désormais à l'abri de tout risque de mise sous tutelle. À notre arrivée, les fonds propres étaient négatifs de 1,25 M€ et la trésorerie positive de 1 M€. À l'issue de l'exercice 2008-2009, nos fonds propres sont positifs de 2,05 M€ et notre trésorerie positive de 3,50 M€.

C'est le résultat d'une administration rigoureuse qui minore les dépenses, et d'un retour des chasseurs qui abondent les recettes. Il n'est pas dans le projet de gonfler indéfiniment les réserves, mais il était nécessaire de constituer un « matelas » financier pour nous prémunir de tout dérapage du poste « dégâts » qui représente 70 % de notre budget. Nous devons donc être prudents, la maîtrise des volumes dégâts n'est qu'un élément de l'indemnisation. L'autre élément est le prix unitaire des denrées sur lequel nous n'avons pas de prise. Nous avons donc le devoir de poursuivre dans cette voie. Quelle structure, privée, publique ou associative pourrait se permettre de négliger son principal poste de charges ? Les points de satisfaction sont l'augmentation du nombre d'adhérents et le retour à l'équilibre financier, mais aussi l'excellence de nos relations avec l'Administration ainsi que le dialogue avec les agriculteurs que nous devons maintenir avec sérénité, même dans les situations les plus délicates.

Vous l'avez compris, l'essentiel de l'action fédérale a été tourné vers la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. J'espère y être parvenu, tout en étant conscient que rien n'est figé et que d'autres satisfactions ou autres désagréments peuvent survenir. Je souhaite vivement avoir davantage de temps à consacrer à la chasse elle-même, aux gibiers, et aux chasseurs de Côte-d'Or. ■

« En 2005, nous étions 10 700 chasseurs en Côte-d'Or. Aujourd'hui, nous sommes 12 500. »

aider davantage les sociétés. Dans cette démarche, nous avons décidé l'embauche d'un agent technique destiné à assurer une meilleure présence de terrain, auprès des chasseurs et des agriculteurs.

Le gibier migrateur fait aussi l'objet de notre attention. En concertation avec les associations spécialisées, nous participons aux travaux des commissions nationales et supra-nationales de fixations des règles et dates de chasse des migrateurs. Nous préconisons également les périodes de suspension et de reprise de la chasse en période de vague de froid et tentons d'harmoniser ces règles avec les autres départements bourguignons. Nos techniciens et administrateurs, associés aux bénévoles, participent aux protocoles de comptage de gibiers d'eau, aux comptages « croule » de bécasses et à leur baguage nocturne.

■ Qu'en est-il de votre effectif chasseurs, des jeunes chasseurs et de leur formation ?

En 2005, nous étions 10 700 chasseurs en Côte-d'Or. Aujourd'hui, nous sommes 12 500. Je vois dans cette évolution – alors qu'au plan national l'érosion est de 2 % par an – le signe de l'approbation des chasseurs de Côte-d'Or de notre politique

cette année, car nous avons un taux de réussite de 88 % en Côte-d'Or alors que la moyenne nationale est à 78 %. Les jeunes bénéficient d'un tarif fédéral très préférentiel : en 2005, la validation départementale avec timbre grand gibier leur coûtait 197,60 € ; en 2009, la même validation leur a coûté 80,94 €.

Il faut saluer le travail de nos techniciens et administrateurs très impliqués dans les formations de tous ordres, permis de chasser, examen de la venaison, piégeage, chasse à l'arc. Je pense en particulier aux formations sécurité et au relais que deviennent les chasseurs « formés » auprès de toutes les Sociétés, afin de prévenir les accidents.

Nous devons être intransigeants avec nous-mêmes sur ce point, et c'est dans ce sens que la FDC a coédité le livre de F. X. Labbé, « La Nouvelle Chasse », qui traite particulièrement de la sécurité à la chasse.

■ Au final, êtes-vous content de vous et en quoi ? Quelles sont vos perspectives ?

Ma modestie m'interdit d'être content de moi. Content de l'action menée par notre équipe, certainement. Au plan cynégétique, la Côte-d'Or reste un département « phare ». La représentation de tous les



© B. Flemand

Armurerie / archerie

CHASSE TIR 52 Saint Dizier

Frédéric HOSSANN et Hervé DOLLARD vous accueillent

03 25 56 58 23

Confiez nous votre arme et optique pour
un entretien complet et contrôle au tir,
forfait à partir de **48 €**

Une visite s'impose !

**DEUX PROFESSIONNELS
À VOTRE ÉCOUTE**



**VOUS SOUHAITEZ
COMMUNIQUER
DANS LA REVUE**

Chasseur
de Côte-d'Or

CONTACTEZ

François Bederstorfer

Tél. 03 87 69 18 12

Fax. 03 87 69 18 14

f.bederstorfer@groupe-atc.com

ATC

23 rue Dupont-des-Loges

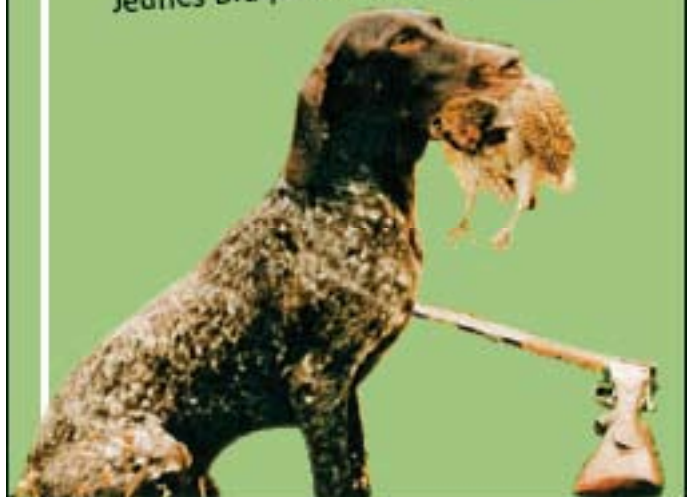
57000 METZ

Gilles CARBILLET
Dresseur Chien d'Arrêt

Chasse Field - Tél : 06 86 40 80 26
25170 COURCHAPON

Dès juillet réservation,

initiation chasse au chien d'arrêt.
Mâle Pointer 5 ans bécassier
Jeunes Braques Allemands dressés.



X-BOLT

ALLIEZ UNE GRANDE PRÉCISION ET UN CONFORT OPTIMAL



New

X-BOLT HUNTER ELITE



BROWNING.
The Best There Is

Pour trouver votre Browning Dealer Partner le plus proche ou consulter la disponibilité de nos produits dans les points de vente et télécharger le catalogue 2010, visitez notre site internet www.browning-int.com